



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 octobre 2023

PROCES VERBAL

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le 30 octobre à 18h30, le Conseil Municipal de POUZOLLES, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Guy ROUCAYROL, Maire de POUZOLLES.

Présents : MM. ROUCAYROL Guy, ALMES Bernard, BONAVIDA Claude, CAZALS Christophe, CROS Monique, IZARD Julien, LUCAS André, MARCO Claude, MAS Bernard, MIRABILLE Noelle, SIMON Jennifer, SURRE Line.

Absent excusé : MM CALON Mauricette, MARQUET Nathalie

Pouvoir de MME MARQUET à M BONAVIDA.

Pouvoir de MME CALON à MME MIRABILLE

Membres en exercice 14, présents 12, absents excusés 2.

Convocation en date du 23 octobre 2023

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Madame SIMON Jennifer est désignée secrétaire de séance.

Le PV de séance du 26/09/2023 est approuvé à l'unanimité.

048/2023 ACHAT CAMION SERVICE TECHNIQUE

Monsieur le Maire rappelle que le camion du service technique est en mauvais état.

M. MARCO et M. ALMES ont visité plusieurs concessionnaires. Les occasions trouvées ne correspondaient pas à nos besoins.

Le meilleur rapport qualité prix est un FIAT DUCATO neuf au prix de 34.000€ ttc, carte grise comprise, ainsi qu'une reprise de notre camion à 1500€.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

049/2023 REFECTION CHEMINS

Le chemin de Cazilhac (n°47) est très dégradé depuis de nombreuses années. Une réfection s'avère nécessaire.

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise COLAS d'un montant global de 41 028.60 € pour la portion de la route départementale au pont.

Le conseil approuve à l'unanimité.

050/2023 REFECTION VOIRIE VILLAGE

Le Maire présente le devis de l'entreprise COLAS, qui concerne les aménagements de sécurité proposés par les services départementaux. L'un concerne l'entrée du village, côté route de gabian.

L'autre concerne l'entrée du village au niveau de l'avenue Paul Doumer

Le montant total est de 22 788 € HT

Le conseil approuve à l'unanimité.

051/2023 BUDGET PRINCIPAL 2023 – DM

L'adoption de ces projets nécessitent des écritures modificatives au budget principal 2023.

Le Maire propose :

Opération 175 réfection voirie village	+ 25 000 €
Opération 182 réfection chemins	+ 20 000 €
Opération 36 matériel de voirie	+ 35 000 €
Opération illuminations	+ 10 000 €
Opération 89 immeubles en péril	- 90 000 €

Le conseil approuve à l'unanimité.

052/2023 DOSSIER ROMANO protocole d'accord transactionnel

Mme SIMON présente au conseil le protocole transactionnel négocié avec l'avocat de la famille ROMANO.

Les branchements ENEDIS (1 600 €TTC), eaux usées et eau potable (4 293.60 € TTC), la moitié des frais d'avocat (510 € TTC) seront à la charge de la commune en compensation de la donation par la famille ROMANO des parcelles E 1229 et E 1233, d'une surface de 24 m2.

Le conseil approuve à la majorité

053/2023 ASA SAINT PREIGNAN convention de participation

Monsieur le Maire rappelle que depuis plusieurs années, l'ASA de saint Preignan a demandé à la commune de Pouzolles d'assurer sa comptabilité, car les Associations Syndicales Agricoles relèvent de la comptabilité publique et de ses spécificités, notamment en matière de logiciels informatiques. En contrepartie, l'ASA verse 400 euros annuels à la commune.

La nouvelle antenne des finances publiques demande que soit établie une convention pour que les sommes puissent être versées à la commune.

Le Maire propose donc une convention pour régulariser les années 2019,2020,2021,2022 et 2023

Le conseil approuve à l'unanimité.

054/2023 CCAS PLURICOMMUNAL

La convention de partenariat avec le CCAS pluri-communal arrive à son terme le 31/12/2023.

Le CCAS pluri-communal propose une cotisation de 5€ par habitant pour les 3 prochaines années.

Monsieur le Maire rappelle que les bénévoles sont les bienvenus, notamment pour la banque alimentaire.

Le conseil approuve à l'unanimité.

055/2023 ECLAIRAGE PUBLIC CONVENTION D'ENTRETIEN

La rénovation de l'éclairage public est à présent pratiquement terminée.

Une nouvelle convention d'entretien qui prend en compte ce nouveau matériel est proposée par la société RSE.

Le tarif annuel est de 5€ par points lumineux, soit 2.080 € HT par an

La précédente convention prévoyait 6 671 € annuels.

Le conseil décide à l'unanimité, d'accepter cette nouvelle convention.

QUESTIONS DIVERSES

M. MURAT, conférencier, propose une conférence sur le thème de Jean Moulin au prix de 320€. Une date sera prévue en février

Illuminations de Noël à remplacer : devis de l'entreprise RSE pour 2 traversées neuves au tarif de 1190 € TTC

Immeubles en péril : les travaux vont commencer

Place Jean Jaurès : une subvention supplémentaire de 40.000€ a été attribuée par le Département

Notre bibliothécaire reprend lundi 6 novembre 2023 à temps partiel thérapeutique.

Cimetière : robinets changés.

Projet Bassines : actuellement prélèvements sur la prairie et saint Preignan.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.